

INTERNEMENT DE FORCE

Par Camilleauri3 Postée le 16/12/2020 23:26

Bonjour, Mon père est alcoolique depuis des années maintenant. Au fil du temps nous avons essayé de nombreuses solutions : le dialogue, le suivi, la clinique, l'hôpital, la police, .. Actuellement cela prend des proportions qui mettent en danger sa santé. J'aurais aimé savoir si il est possible de faire interner de force une personne ? Et si oui quelle est la procédure ? Nous n'avons plus de solutions. Malheureusement il n'est pas prêt d'assumer sa maladie..je désespère et être spectateur de la destruction devient insoutenable .. Merci par avance.

Mise en ligne le 21/12/2020

Bonjour,

Nous entendons bien votre détresse et les solutions que vous avez déjà mises en place pour venir en aide à votre père.

Aussi, nous pouvons imaginer la souffrance endurée par vous même, et par votre famille.

Même s'il n'est pas possible de faire hospitaliser une personne de force en addictologie, il existe peut-être d'autres pistes à étudier.

Nous vous conseillons de vous renseigner sur les mesures de protections juridiques et sociales (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle..). Elles permettent, si le discernement d'une personne est considéré comme atteint par des médecins de désigner un tiers pour accompagner les démarches administratives, financières, mettre en place des dispositifs d'aides au quotidien, et parfois accompagner vers le soin.

Nous vous joignons un article qui détaille l'ensemble de ces procédures.

Vous pouvez aussi vous diriger, pour du soutien, vers des consultations gratuites dédiées à l'entourage, ou des groupes de paroles.

Nous ne connaissons pas votre ville de résidence pour vous orienter au mieux vers ces consultations, mais vous pouvez faire une recherche sur notre site internet dans notre rubrique "adresses utiles".

En ce qui concerne les groupes de paroles, l'association Al-Anon propose des réunions de soutien entre proches de personnes dépendantes à l'alcool.

Bon courage à vous,

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service

Autres liens :

- Mesures de protection juridique
- Association Al-Anon